



Neuchâtel, 1^{er} juin 2016

Retour sur la session des 24 et 25 mai du Grand Conseil neuchâtelois

[Ordre du jour de la session des 26 et 27 avril 2016](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (16.011)

Des modifications attendues

Le député Alexandre Houlmann a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Nous tenons ici à rappeler que cette modification de loi a été rendue nécessaire dans l'urgence pour modifier une loi imposée au forceps par la majorité de droite et que l'ensemble de la gauche avait dénoncé comme étant irréaliste au moment de son élaboration.

Il s'agit aujourd'hui de revenir à une partie des solutions que le groupe socialiste demande depuis plusieurs années pour sauver de la faillite nombre d'institutions sociales, les EMS en particulier, ainsi que beaucoup d'autres entités affiliées.

Nous saluons donc l'abandon par la droite de sa position dogmatique et le retour à un brin de réalisme. Cependant les débats autour de ce sujet sont loin d'être terminés et nous appelons de nos vœux que la majorité de droite du Grand Conseil assume dans ce dossier ses responsabilités d'employeur trop longtemps négligé envers les employés de l'État ceci en particulier en lien avec un éventuel projet de changement de régime en primauté des cotisations.

Cela étant dit, le groupe socialiste acceptera la proposition de modification de la loi telle que présentée.

Nous avons d'autre part retiré notre amendement, ceci pour une question de simplification des débats. Il faut cependant voir que celui-ci était pertinent puisqu'il tentait de répondre à une question technique connexe qu'il faudra de toute manière assez rapidement reprendre au vu de la situation dégradée des marchés des capitaux qui ne remplissent plus leur rôle de troisième cotisant et ceci probablement pour longtemps. »

*Le projet de loi a été adopté par **111** voix sans opposition.*



Exécution des peines et mesures (16.008)

Le très utile travail des commissaires

Il est revenu à la députée Sylvie Fassbind Ducommun de partager la position du groupe socialiste.

« [...] Ce qui paraissait juste un rapport à approuver sans grande difficulté s'est révélé un rapport bien plus important à examiner et sur lequel il s'est avéré difficile à se déterminer. Je parle de ce rapport à l'appui d'un projet de loi sur l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes.

Deux petites comparaisons :

Rapport du Conseil d'Etat du 17 février 2016 (4 pages de développement et des annexes dont un tableau comparatif très peu fiable et incompréhensible).

Rapport de la Commission parlementaire du 9 mai 2016 (16 pages de développement avec un tableau comparatif compréhensible et je l'espère fiable)

On peut d'ores et déjà observer que le travail des commissaires a été très utile dans ce dossier et surtout heureusement qu'il l'a été. En effet, et le Conseil d'Etat l'a appris lors des deux séances des commissions, le rapport qu'il a présenté était relativement vide, d'une certaine pauvreté et accompagné d'annexes forts incompréhensibles. Le travail en amont avait été fait mais cela ne ressortait nullement de ce qui nous était présenté dans le rapport ; le groupe socialiste a été très surpris et fâché de ce qui lui était présenté sous forme de toilettage, d'épuration selon la page 1 du rapport du Conseil d'Etat alors que ce rapport et le projet de loi qui l'accompagne vont beaucoup plus loin.

Or, pour le groupe socialiste, ce rapport et le projet de loi qui l'accompagne est justement d'importance. En effet notre groupe se soucie, comme déjà dit à plusieurs reprises, des minorités et des personnes oubliées de la société. Parmi celles-ci se trouvent les détenus dont on parle peu et qu'on met si j'ose m'exprimer ainsi au placard. Ce rapport n'est pas destiné à régler la situation des détenus dans notre canton. Nous aurions préféré qu'il le soit et que l'Etat aborde cette question par exemple sur l'exécution de certaines sanctions (les mesures), sur la prise en charge des jeunes adultes majeurs mais jeunes, des problématiques liées aux infractions commises par des personnes *dépendantes* à l'alcool ou aux stupéfiants, par exemples. Ce sera nous l'espérons pour une autre fois.

Donc le sujet de ce rapport est principalement à prévenir la récidive des personnes condamnées pénalement, éviter qu'elles ne commettent à nouveau des infractions pénales, et ce par une prise en charge adéquate et performante.

L'idée peut paraître judicieuse et bonne..., encore faut-il qu'elle se concrétise en suivant une certaine procédure. En effet, il faut bien préciser que les parlementaires ont été mis devant le fait accompli par la fusion de deux services impliqués dans la prise en charge des détenus : d'une part l'Office de probation (qui a été rattaché au service pénitentiaire) et d'autre part l'office d'application des peines qui deviendront tous deux un seul office : l'Office d'exécution des sanctions et de probation. OESP



Mettre en commun les synergies paraît peut être adéquat mais encore faut il que cela soit non seulement nécessaire mais aussi utile et indispensable pour la personne concernée, soit le détenu. Cela ne ressort pas du rapport.

Pour le groupe socialiste ces deux autorités ont un objectif et une raison d'être très différente, font un travail distinct et autonome. Cette fusion a très surpris le groupe socialiste, fusion qui risque de mettre en péril la protection des détenus et l'indépendance des deux autorités qui jouent un rôle différent.

En effet, l'autorité de probation a pour mission de préserver la personne de la commission de nouvelles infractions, de favoriser l'intégration sociale, de dispenser une assistance psychosociale à la personne. Elle s'occupe de la personne socialement et personnellement parlant. L'autorité de probation peut être une fondation privée par exemple, comme dans le canton de Vaud.

En revanche l'autorité d'exécution a un rôle étatique de faire exécuter la sanction et de suivre la personne dans la chaîne pénale. Elle a un rôle de contrôle et de respect des règles pénales d'exécution. La crainte du groupe socialiste est donc de voir noyée la probation dans l'exécution, surtout que l'autorité de probation a un savoir faire reconnu, fonctionne bien dans notre canton. Pourquoi tout changer ?

D'ailleurs l'Etat reconnaît que les missions des deux offices sont très différentes (page 13 du rapport). Cela conforte que la fusion n'est peut-être pas la meilleure idée. Surtout que ROS ne rend pas du tout obligatoire la fusion des deux autorités qui pourraient continuer de travailler côte à côte.

Dans le rapport il est surtout question de sécuritaire et guère de réinsertion. Ainsi il est fortement question de ROS pour justifier la fusion et les changements apportés (page 14 du rapport de la commission) : où est l'humain dans la définition de ROS ? Dont la définition est celle-ci : ROS se veut un outil scientifiquement validé, c'est un support informatique ainsi qu'une forme d'organisation de normalisation à l'instar d'une norme ISO ... Où place t on le détenu dans cette définition ? Qu'apporte cette fusion au détenu ? Ces questions restent ouvertes.

Le travail qui a été fait en amont du rapport par l'administration n'est pas contesté par le groupe socialiste qui a appris que l'Etat planchait sur ce thème depuis plusieurs années, mais il aurait souhaité qu'il en soit informé avant de s'atteler à ce rapport. Heureusement les commissaires ont pu avoir certaines réponses à leurs questionnements et à leurs inquiétudes, s'agissant notamment de la répartition des tâches au sein du nouvel office, de la protection des données relatives à la vidéo surveillance dont on peut juste observer que le préposé à la protection des données n'avait pas été consulté, du secret professionnel et médical dont on a appris que la FMH avait été consultée également. Cela nous rassure quelque peu ...

Le groupe socialiste reste toutefois très partagé sur l'entrée en matière et les députés se prononceront favorablement ou non, s'abstiendront, après avoir entendu le conseil d'Etat.

Il va de soi que les amendements seront acceptés par les députés socialistes qui entreront en matière. Des amendements ont été amenés (art. 90 à 92) par le préposé à la protection des données, après avoir été consulté, et l'amendement relatif à l'entrée en vigueur se justifie dans la mesure où la commission a estimé qu'un effet rétroactif n'était pas pertinent en l'espèce. »

Le projet de loi a été adopté par 104 voix, sans opposition. •



Façades du complexe universitaire d'Unimail (15.040)

« Un geste symbolique fort »

Le député Michel Bise a présenté la position du groupe socialiste.

Dans son intervention, le député Michel Bise n'est pas attardé sur les points qui recevaient le soutien unanime du groupe socialiste derrière la position de la commission.

Il s'est penché sur la « seule vraie question. Faut-il ajouter CHF 500'000 au crédit de base pour installer des panneaux photovoltaïques ? »

« Oui, de toute évidence », a répondu le député, « cela même si la production électrique n'aura rien de spectaculaire (= consommation de 13 ménages environ / 1 % de la consommation annuelle de l'immeuble) ». Pour deux raisons principales, premièrement « le surcoût (inférieur à CHF 500'000) pourra être amorti sur une trentaine d'années ». La durée de vie des panneaux solaires étant par ailleurs en réalité supérieure, mais ceux-ci devenant « moins efficaces ». Deuxièmement, « le canton doit se profiler dans le domaine de l'énergie solaire à un moment où le CSEM est présenté comme étant à la pointe de la recherche dans le photovoltaïque. »

Le vote du crédit supplémentaire est un geste symbolique fort, pour le député et pour le groupe socialiste.

Avant de conclure, Michel Bise est revenu brièvement sur l'arrêt de la Cour d'appel civile du 1er décembre 2015 qui, s'il ne donne pas gain de cause à l'Etat souligne que la procédure du suivi des travaux n'a pas été à la hauteur de l'investissement. « Pour tout dire, a été catastrophique (tardiveté de l'avis des défauts, prescription des actions en garantie, etc.) », à commenté le député. Ce dernier a aussi souligné que procédure judiciaire n'aurait pas été menée de manière exemplaire en regard des coûts pour l'Etat d'environ CHF 400'000. « Des mesures doivent ainsi être prises pour qu'une telle situation ne puisse plus jamais se produire », a-t-il ajouté. •

L'entrée en matière a été adoptée par 63 voix contre 46

Le renvoi en commission a été rejeté par 58 voix contre 52

Le décret a été accepté par 65 voix contre 44.

Prévention et promotion de la santé (16.001)

Effort supplémentaire à concrétiser en matière de prévention du suicide chez les jeunes

Il est revenu au député Patrick Bourquin de transmettre la position du groupe socialiste.

« [...] Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport d'information du Conseil d'Etat à propos de la promotion et de la prévention de la santé et il en prend acte. Chacun d'entre nous est évidemment concerné, quand bien même nous ne sommes pas toujours prêts à adopter et suivre dans la durée un mode de vie compatible avec la promotion de notre propre santé et la prévention de ces



maladies qui coûtent si chers... Si tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance de la prévention, les avis divergent fortement lorsqu'il s'agit d'ouvrir le porte-monnaie... malgré les bonnes intentions largement détaillées dans ce rapport, le Conseil d'Etat lui-même rechigne à la dépense. L'examen des comptes 2015 du canton laisse apparaître un fait surprenant : alors que le gouvernement avait inscrit au budget 2015 un montant de 95'000.-, il n'en a dépensé finalement que 60'000.- Nous l'encourageons évidemment à faire beaucoup plus dans un domaine extrêmement rentable. Chaque franc investit dans la prévention et la promotion de la santé évite plusieurs francs de dépenses en termes de médicaments, consultations, hospitalisations, incapacités de travail, etc. Sans oublier le principal : la qualité de vie, notion pour le moins difficile à chiffrer. Enfin, nous vivons dans un des pays les plus riches de la planète dans lequel le suicide est la première cause de mortalité des jeunes ! C'est inacceptable. Nous devons faire un effort tout particulier dans ce domaine, raison pour laquelle le groupe socialiste a déposé un [postulat](#) en lien avec cette problématique. Merci de le soutenir. » •

Motion "Soyons proactifs pas réactifs" (16.013)

Les efforts du Conseil d'Etat à saluer

La présidente du groupe socialiste, Martine Docourt Ducommun, a présenté la position des député-e-s socialistes.

« [...] De par les caractéristiques du tissu économique neuchâtelois, le résultat du vote sur l'immigration de masse du 9 février 2014, avait retenti comme un coup de tonnerre dans notre canton. En effet, un grand nombre d'entreprises neuchâteloises ayant recours à l'engagement de main-d'œuvre étrangère, l'application de cette initiative s'annonçait, pour le moins, problématique pour l'économie de notre canton.

Les réponses apportées par le Conseil d'Etat confirment cet état de fait. Le groupe socialiste est satisfait de lire que le Conseil d'Etat met tout en œuvre pour influencer les choix du Conseil fédéral en la matière mais aussi qu'il s'engage au niveau inter-cantonal afin de faire valoir la voix du canton.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que notre groupe soutient la sauvegarde des accords bilatéraux avec l'Union européenne, mais qu'en parallèle, nous estimons primordial de tout mettre en œuvre pour réduire le taux de chômage dans notre canton et surtout pour lutter contre le dumping salarial et les abus au niveau professionnel. Des éléments que notre parti martèle depuis plusieurs années, mais qui peinent à être entendus à l'échelle nationale par les partis de droite.

Tout comme le Conseil d'Etat, nous ne sommes pas convaincus à la clause de sauvegarde unilatérale qui mettrait en danger les accords bilatéraux.

Si le maintien des accords bilatéraux devait être soumis à un vote, nous sommes persuadés qu'en parallèle l'accent devrait être mis sur l'incitation des employeurs de notre canton à l'engagement de main d'œuvre indigène au niveau cantonal. Une telle incitation pourra notamment se faire par le « new deal » réfléchi par le Conseil d'Etat. La réussite d'un tel contrat a pour corollaire de mettre un accent particulier sur la formation et la formation continue comme le rappelle le Conseil d'Etat dans son



rapport. Un autre point à souligner réside dans la nécessité de modifier la répartition des moyens fédéraux entre les cantons. En effet, est-il normal que plus le nombre de demandeurs d'emplois augmente plus les moyens pour la mise en place de mesures en lien avec le marché du travail diminue ? A cette question, le groupe socialiste répond par la négative et soutient le fait que des outils doivent être mis en place dans les régions dont le chômage est élevé.

Un autre élément qui tient à cœur du groupe socialiste et qui ne doit pas être négligé est l'impact de la votation du 9 février sur le milieu de la recherche. En effet, plusieurs entités de recherche ont été écartées de programmes internationaux. Cette situation aura des impacts négatifs sur notre canton si aucune solution n'est trouvée pour rétablir les liens dans ce domaine. Notre canton ne pourra maintenir sa place privilégiée dans le domaine de l'innovation qu'en maintenant des relations avec les instituts de recherche européens. De plus, l'initiative a des effets sur la mobilité des étudiants inscrits dans les universités suisses

Bien que le groupe socialiste ait combattu et combatte encore les principes mêmes portés par cette initiative, il est toutefois sensible aux craintes exprimées de la population dans son acceptation de cette initiative. Des réponses doivent être apportées pour faire face à ce malaise. Nous ne pouvons nous satisfaire de celles apportées par le Conseil fédéral. Si des réponses partielles ont été apportées dans des domaines primordiaux comme le travail et la formation, il est aussi essentiel d'intégrer dans les réflexions des thématiques telles que l'accès à des logements décentes par exemple.

La tâche du Conseil d'Etat n'est pas évidente vu le peu de marge de manœuvre lié au contexte national, mais nous saluons ses efforts, c'est pourquoi nous acceptons le classement de la motion. » •

Situation sociale dans le canton (16.014)

Un outil utile et nécessaire

« [...] Nous voici en présence d'un rapport que notre groupe considère comme très important, de part sa thématique, du fait qu'il traite de l'étude de la situation sociale dans notre canton. Ce rapport était très attendu, il s'est d'ailleurs fait désirer, puisqu'il répond à une motion demandant des indicateurs pour mesurer l'évolution de la pauvreté, déposée et acceptée en août 2010 et que le Conseil d'Etat aurait dû lui donner suite dans un délai de 2 ans. Evidemment, nous le regrettons, bien sûr. Mais, après en avoir pris connaissance, nous devons relever la quantité d'informations fournies ainsi que la complexité de recueillir les données de manière à les exploiter. Le rapport social qui nous est soumis ne se limite pas à l'aide sociale, il concerne beaucoup de monde. De la prévoyance sociale, des crèches, du parascolaire, de 40 000 personnes bénéficiant du subsidé LAMal ou encore des allocations familiales pour les agriculteurs et viticulteurs. Ce rapport social a également la vertu de rendre possible une communication plus claire et globale sur les domaines d'activité qui entrent dans le champ d'action de la Prévoyance sociale au sein du nouveau plan comptable (MCH2)

La seconde partie du rapport est détaillée sur l'ensemble des prestations sociales du canton de Neuchâtel par des fiches lisibles, claires et sous une forme identique, fiches qui seront mises à jour



chaque 2 ans. Tout ceci illustre de la complexité du système permettant de mesurer la mosaïque des prestations fournies.

Nous reconnaissons l'ampleur du travail assumé par les différents services, soit plusieurs centaines d'heures et saluons le résultat de ce rapport sur la politique sociale de notre canton.

Qu'est-ce ces résultats nous démontrent ? Et bien, ils illustrent clairement et crûment l'impact des décisions prises par la majorité bourgeoise aux Chambres fédérales en matière de politique sociale.

En quelques mots, cet état des lieux de la situation sociale du canton de Neuchâtel rend compte de la complexité de notre système social dont certains domaines sont du domaine de compétence fédéral alors que d'autres sont clairement du ressort cantonal voire communal.

Cette mosaïque-ci rend la cohérence de l'ensemble parfois difficilement lisible. La lecture de certaines parties de ce 1er rapport social met en lumière pour le groupe socialiste l'inconséquence des décisions prises par les Chambres fédérales et leur majorité bourgeoise. Pour illustrer nos propos, il nous semble que l'exemple de la 4e révision de l'assurance-chômage (LACI) est un bon exemple : en diminuant en 2011 les prestations dans le cadre de la LACI, il y a eu au final un report/transfert de charges sur les cantons en charge de l'aide matérielle. On peut avoir la même lecture avec les plus récentes révisions de l'assurance-invalidité. Si certaines options prises dans ce domaine sont très cohérentes, ne plus reconnaître certaines pathologies comme invalidantes fait, qu'au final, certaines personnes n'ont d'autre choix que de s'adresser aux services sociaux, l'aide sociale étant le dernier filet de la sécurité sociale.

Dans le même ordre d'idée, les décisions qui devraient être prochainement prises par le parlement fédéral quant à la prévoyance vieillesse pourraient s'avérer catastrophiques notamment quand on sait que le risque de pauvreté est très élevé pour les personnes qui ne sont plus dans la vie active.

Une politique conséquente et rationnelle voudrait que l'on tienne compte de l'ensemble de l'édifice avant de prendre des décisions hasardeuses qui au final comportent en soit un transfert de charges sur d'autres niveaux institutionnels par le risque qu'elles font encourir aux personnes concernées.

Maintenant, pour entrer plus en détail dans ce rapport et suggérer quelques améliorations pour le prochain, notre groupe relève encore que :

En page 11, je cite la phrase suivante : « Bien que la famille « traditionnelle » (couple avec enfants) reste majoritaire, les ménages s'éclatent régulièrement en familles monoparentales et recomposées ».

Il y a confusion entre ménage monoparental et famille monoparentale. Quant à « les ménages s'éclatent... en famille... recomposées » c'est pour le moins un oxymore qui prête à confusion à la fois pour ces deux formes familiales ou pour une catégorisation pertinente. Si l'appellation de « famille monoparentale » est couramment utilisée, elle pose problème entre la classification des personnes qui vivent dans le même lieu de résidence d'avec celles qui ont un lien familial et devant assumer une responsabilité parentale. Quand il est fait état de « famille monoparentale », même si le père n'habite pas avec ses enfants, par exemple, il existe bien quelque part, et avec des responsabilités. Donc, cette catégorisation pose problème, notamment quant à la compréhension fine de l'attribution de l'aide



sociale. Raisons pour lesquelles, dans un tel rapport de données statistiques, le terme de « ménage monoparental » devrait être retenu.

En page 12, il est fait mention de chefs (au masculin) de familles monoparentales. Il n'existe plus de "chef de famille" depuis la révision du Code Civil de 1972 ! Pourquoi utiliser cette formulation qui est aujourd'hui obsolète, avec le terme de famille quand l'auteur parle en fait de ménage?

En page 25, il est fait référence au document suivant en note de bas de page : 4. «Les conditions de vie dans le canton de Neuchâtel – Calcul du taux de risque de pauvreté relatif – année 2010», Service de statistique, République et canton de Neuchâtel, 2013 ». Mais, malheureusement ce document est introuvable sur le site de l'Etat...

En page 27, le graphique 24 illustre le taux de risque de pauvreté par classe d'âge en 2010. Un des commentaires est le suivant : « on constate que les personnes âgées de 70 ans ou plus sont plus fortement touchées par le risque de pauvreté que les autres groupes d'âges. Les femmes âgées de 70 ans ou plus sont donc les plus concernées ».

Cette population particulièrement à risque de pauvreté devance les 0-19 ans et toute deux ne sont que peu concernées par la politique d'activation, qui reste principalement axée sur la population des plus de 15 ans pour favoriser leur insertion ou intégration professionnelle. Il serait sans doute judicieux de mieux encore analyser les causes de manière à davantage cibler les mesures à prendre pour ces groupes.

Les enfants et les jeunes, sont une catégorie particulièrement touchée par la pauvreté, en page 28, nous relevons que, je cite : « Dans le canton de Neuchâtel, 3'580 enfants âgés entre 0 et 17 ans bénéficient d'une aide sociale en 2012, ce qui représente près de 30% du total des bénéficiaires. »

Cette forte proportion, relevée ici, est à mettre en rapport avec tout le soutien que nous devons désormais accorder aux mesures de socialisation précoce et de formation qui leurs sont consacrées. Par ailleurs, nous manquons certainement de connaissance sur ces situations et qu'un travail d'analyse plus fine serait également à réaliser pour le prochain rapport.

Encore une remarque, en page 29, sous le titre : La pauvreté cachée reste mal connue. Il est écrit ceci, je cite : « Malgré le système social mis en place, il se trouve qu'un certain nombre de personnes refusent de recourir à une aide octroyée par l'Etat, à laquelle elles auraient droit ».

Ce phénomène dit aussi de "non-take-up" s'accroît parmi les publics pauvres les moins connus: enfants, jeunes, personnes âgées, personnes hors emploi ou à temps très partiel, personnes migrantes. Tous les publics que ne sont pas directement concernés par les politiques d'activation. Il semble indispensable d'approfondir la connaissance dans ce domaine en recherchant d'autres sources d'informations que celles liées à l'emploi, à la fiscalité ou aux seuls transferts sociaux.

Pour terminer, nous aimerions poser la question si une analyse sur de la « géo-information » de différents quartiers sensibles dans les villes, par exemple, serait une piste à suivre pour compléter quelques données ? Ceci pourrait permettre de réaliser ensuite des aménagements de manière plus adaptée.



En résumé et pour conclure, enfin, comme déjà évoqué, ce rapport social illustre la complexité du système. Il s'agit d'une photographie, d'un état des lieux et non pas de pistes à mettre en œuvre. Il répond ainsi aux 2 motions. Notre groupe acceptera, dans sa toute grande majorité, le classement de ces deux motions, mais nous demandons au Conseil d'Etat de faire évoluer cet outil, notamment par une analyse accrue du risque et ou des causes de pauvretés des enfants, soit la catégorie des plus jeunes, ainsi que celle des personnes les plus âgées, notamment. » •

Interpellations et autres objets

[Panama Papers: où en est le canton de Neuchâtel?](#) – Interpellation du groupe socialiste" (16.145)

-

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 1^{er} juin 2016.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.